



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 10 avril 2019

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Gérard FORAY ayant donné pouvoir à Frédéric BUDAN



1. Désignation du secrétaire de séance

Gilles DEGENEVE est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 20 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Vote du compte administratif 2018

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Gilles DEGENEVE, 1^{er} adjoint,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Frédéric BUDAN, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			764 087,30 €			
Opérations de l'exercice	2 700 022,44 €	3 083 833,19 €	1 399 252,61 €	2 521 575,44 €		
TOTAUX	2 700 022,44 €	3 083 833,19 €	2 163 339,91 €	2 521 575,44 €		
Résultats de clôture		383 810,75 €		358 235,53 €		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		383 810,75 €		358 235,53 €		
RESULTATS DEFINITIFS		383 810,75 €		358 235,53 €		742 046, 28 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 383 810,75 €.

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2018 comme suit :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 383 810,75 €.

6. Taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe comme suit, sans augmentation, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation	14,49 %
- Taxe foncier bâti	8,77 %
- Taxe foncier non bâti	46,08 %

7. Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes prévues au Budget Primitif 2019.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section Fonctionnement :	1 364 933 €
- Section Investissement :	1 468 514 €

8. Rétrocession de terrains et servitude de passage AST Groupe/Vulbens

Tous les éléments nécessaires à cette discussion n'ont pas été reçus, par conséquent la délibération est repoussée au prochain conseil municipal.

9. Rétrocession de voirie du lotissement La luche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 19/10/2016, il a approuvé la rétrocession de la voirie du chemin de La Luche à la commune. La demande émanant de l'ASL, il propose que les frais d'acte soient à sa charge.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Précise que les frais afférents à la rédaction de la rétrocession de la voirie du chemin de La luche à la commune de Vulbens doivent être pris en charge par l'ASL demandeuse

10. Achat du terrain d'assiette de la future MARPA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par arrêté n°19-00039 du Président du Conseil départemental du 04/01/2019, le Département a délivré à la commune de VULBENS l'autorisation de créer une Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA). Il rappelle également que la commune doit mettre à disposition le terrain d'assiette pour la construction du bâtiment.

L'avis des Domaines demandé établit son évaluation à 700 000 € pour la parcelle cadastrée B 442 d'une surface de 6 640 m², zonée équipement public au PLU.

Il s'agit d'engager la commune à acquérir ce bien, par le biais de l'EPF ou bien d'un emprunt, afin de poursuivre les démarches avec le notaire du vendeur.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, S'engage à acquérir la parcelle B442 d'une surface de 6 640 m² appartenant à Mme Marthe MERMET et Mme Emma PERNOUD
S'engage à la mettre à disposition du bailleur social constructeur pour la réalisation de la future MARPA
Autorise Monsieur le maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire

11. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

12. Modification du tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire que 2 agents peuvent prétendre cette année à un avancement de grade, pour lesquels la CAP a donné un avis favorable.

Vu l'avis favorable de la CAP en date du 28/03/2019

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide - la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif

- la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Fixe par conséquent comme suit le tableau des emplois permanents :

GRADES	Nombre de postes	TC / TNC	Création/suppression
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet : 35h / 35h	
Adjoint administratif	2	Temps complet : 35h / 35h	Suppression d'un poste au 15/04/2019
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	Temps complet : 35h / 35h	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet : 35h / 35h	Création 15/04/2019
Agent de maîtrise principal	1	Temps complet : 35h / 35h	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	Temps complet : 35h / 35h	
Adjoint technique	1	Temps complet : 35h / 35h	
Adjoint technique	1	Temps non complet : 3h / 35h	

13. Informations

✓ **Agenda**

- Dimanche 12 mai 2019 : Repas des aînés à Vulbens
- Samedi 25 mai : Fête des voisins
- Dimanche 26 mai : Election européenne

- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 21h. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 15 mai 2019, à 19h30, en salle du Conseil de la Mairie.

